

Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 17 mars 2022

Le CDAS a débuté par la lecture des déclarations liminaires ; celle de FO portant sur l'Ukraine, le dégel du point d'indice, les projets de réforme des retraites et toutes les problématiques de l'action sociales; celle de la CGT portant sur la date du 17 mars.

La Présidente a répondu à la CGT sur la date du 17, et à FO sur les réformes de l'action sociale, le budget, la restauration, le parc EPAF et la structure de gouvernance.

Compte rendu d'activités des assistants sociaux en 2021 :

2021 a encore été une année perturbée, professionnellement et personnellement.

Les assistants sociaux ont travaillé en semi-présentiel.

186 agents des directions du MEF rencontrés (145 actifs + 41 retraités).

228 interventions individuelles et 184 écrits.

Problématiques des agents : 26 % santé, 25 % professionnelles (fatigue, restructurations, missions), 22 % budgétaires, 15 % vie familiale, 8 % logement.

Les problématiques rencontrées par certains collègues peuvent être plurielles.

Budget 2021

Solde de 79,42 €, restitué au Ministère.

757 enfants de 0 à 14 ans concernés par l'Arbre de Noël.

Subventions de restauration

Le montant de l'harmonisation tarifaire est basé sur le coût moyen d'un repas calculé par le SG : un agent ne doit pas dépasser théoriquement plus de 5,81 € pour déjeuner (1 plat + 2 périphériques).

Les RIA, restaurants inter administrations, (Préfecture, Cité) bénéficient d'une subvention de fonctionnement calculé par le taux de fréquentation de chaque administration.

Le mode de gestion du restaurant de La Poste va changer (prestataire désigné par 1 marché public) à partir de juillet : la subvention sera recalculée.

Pour Sélestat, réponse d'attente pour que les agents bénéficient des titres restaurant toute l'année. Il faut d'abord réaliser un sondage auprès des agents puisque 6 personnes déjeunent chaque jour à la cantine du lycée et, le cas échéant, dénoncer la convention. Il est dommage qu'aucun représentant de la DRFIP n'ait été présent à ce CDAS...

Les élus FO DGFIP 67 interviendront sur ce point au CTL de cet après-midi en questions diverses...

FO Finances 67 s'est fait confirmer que la mise à jour des indices (supérieurs ou inférieurs à 480) ayant été effectuée dernièrement, certains collègues payent plus cher, notamment au RIA de la Préfecture.

Note d'orientation pour l'action sociale

Réforme engagée : Structuration régionale pour l'organisation et le pilotage, 1 délégué pour chaque département

Session partielle des résidences EPAF – Ont été conservées Agay, Gérardmer, La Baule, Sanary, Prémanon. Accession à des gîtes à La Réunion. Possibilité d'accéder à des locations à Vendres par un autre ministère.

La restauration sera un chantier de l'action sociale encore en 2022, dans un contexte de fragilisation des structures de restauration collective due à la baisse de fréquentation accentuée par la crise sanitaire et le télétravail.

Budget 2022

2322 € d'augmentation en 2022 par rapport à 2021 soit un budget 2022 de 59 531 €.

Le budget 2022 a pu être également augmenté du fait de reports de 2580 € exceptionnels en raison de la crise sanitaire en 2021.

Le budget total 2022 s'élève donc à 62 111 €.


En réponse à la question de FO, cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre d'enfants (990 contre 947 précédemment).

Budget prévisionnel : Arbre de Noël avec spectacle au Royal Palace, 1 journée famille, 1 voyage en Allemagne en septembre, 1 soirée karting, le marché de Noël à Heidelberg, 10 consultations psy, 4 permanences juridiques, 2 conférences Ligue contre le Cancer, l'action rentrée scolaire.

Et pour les retraités : voyage en Allemagne en juin (pourra être proposé aux actifs s'il reste des places), marché de Noël à Heidelberg, repas des retraités.

Prochain CDAS le 1^{er} juillet. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et questions d'ici là.

Je souhaite adhérer

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr	BULLETIN D'ADHESION
site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/	à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP
site national : www.fo-dgifip.fr/	NOM : ----- PRENOM : -----
	GRADE : Echelon : Indice :
	AFFECTATION : -----
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP
	Fait à : le (signature)
	→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25